

SSi

SSi Micro Ltd.

Mémoire soumis au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes

- Étude sur la connectivité à large bande au Canada rural

« LA LARGE BANDE COMME NOUVEAU SERVICE DE BASE : LES TALENTS LOCAUX ONT BESOIN D'UN RÉSEAU DE BASE PARTAGÉ ET DE PASSERELLES OUVERTES »

Le 9 février 2018

Introduction et résumé des recommandations

1. SSi Micro Ltd. (« SSi ») remercie le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de lui donner l'occasion de présenter le présent mémoire dans le cadre de son étude sur la connectivité à large bande au Canada rural.
2. SSi est une entreprise fondée et établie dans les Territoires du Nord-Ouest qui se spécialise dans l'amélioration de la connectivité dans les régions rurales du Nord du Canada et dans d'autres régions. Nous espérons que notre expérience permettra d'orienter l'élaboration des recommandations du Comité permanent concernant les défis financiers et les modifications réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de services haute vitesse dans les régions nordiques éloignées.
3. D'après notre expérience, l'un des facteurs clés de succès consiste à mobiliser les talents locaux et à les inviter à participer à la résolution de ces problèmes et, par conséquent, à prendre part activement à l'économie de l'information.
4. Une stratégie efficace pour la connectivité à large bande dans les régions rurales et éloignées doit mobiliser et perfectionner les entrepreneurs de talent dans les collectivités desservies. Les talents locaux peuvent concevoir des applications et des services haute vitesse répondant aux besoins de la région. Ils peuvent mettre au point des applications et élaborer des offres commerciales orientées par une compréhension approfondie des occasions et des priorités des collectivités. De plus, en tirant parti des plus récentes innovations technologiques, ils peuvent offrir aux Canadiens dans les régions rurales et éloignées des choix, des services et des prix qui répondent à leurs besoins.
5. C'est exactement ce que fait SSi aujourd'hui. Notre mission est de s'assurer que toutes les collectivités nordiques et éloignées ont accès à des services à large bande abordables et de grande qualité.
6. Pour mobiliser les talents locaux et leur permettre de contribuer à la connectivité à large bande dans les régions rurales et éloignées du Nord du Canada, les investissements publics et la politique en matière de réglementation doivent respecter les trois principes opérationnels qui suivent :
 - **Principe opérationnel 1 – Concurrence et neutralité technologique** : Seule une approche réglementaire neutre à l'égard de la concurrence et de la technologie peut garantir que l'on met l'accent sur les régions mal desservies du Canada. Tout programme d'investissement public doit soutenir la prestation concurrentielle de services de télécommunications aux Canadiens, et non pas uniquement une concurrence axée sur le prix administratif d'une subvention.
 - **Principe opérationnel 2 – Financement axé sur le réseau de base** : C'est un nouveau financement qui permettra le mieux de rejoindre les régions mal desservies du Canada en accordant la priorité aux investissements dans les installations de transport de base pour atteindre les régions éloignées. Le rendement des installations dans le dernier kilomètre dépend de la qualité et de la disponibilité du réseau de base qui est relié à ces installations¹.

¹ À cet égard, nous soulignons la réponse de Susan Hart, directrice générale de la Direction générale Un Canada branché d'ISDE, lorsqu'elle a comparu devant le Comité de l'industrie le 23 novembre 2017 (page 4 de la transcription) : « *Ce que je peux dire au sujet du réseau de base, du dernier kilomètre et du financement connexe, c'est que la mise en place du réseau de base est presque une condition préalable. On ne peut pas augmenter la vitesse au dernier kilomètre sans un réseau de base. Pour certains projets, nous établirons ce réseau, mais il se peut que l'infrastructure du dernier kilomètre soit déjà en place; ainsi, on augmenterait automatiquement la vitesse au dernier kilomètre.* »

- **Principe opérationnel 3 – Un accès ouvert au réseau de base est essentiel** : Tous les fournisseurs locaux de services doivent avoir un accès ouvert et abordable à la connectivité de base au niveau des grossistes. Cela aura pour effet de favoriser une concurrence efficace dans le marché local des services, stimulant ainsi les investissements, l'innovation et le choix concernant les services à large bande fixes et mobiles et les services vocaux. Le réseau de base doit être ouvert à tous de façon égale, sans aucune préférence ou tarif préférentiel pour un client ou un fournisseur de services quelconque.

SSi dans le Nord du Canada et d'autres régions éloignées

7. SSi est une entreprise familiale fondée en 1990 par Jeff et Stef Philipp. C'est une entreprise solidement enracinée dans le Nord du Canada : notre raison sociale s'inspire de l'origine de l'entreprise à la Snowshoe Inn, auberge fondée il y a plus de 50 ans par les parents de Jeff à Fort Providence dans les Territoires du Nord-Ouest.
8. Nous nous spécialisons dans la connectivité des régions éloignées, offrant des services à large bande, mobiles et autres services de communications dans le Nord du Canada. Nous avons également réalisé des projets en Afrique, dans le Pacifique Sud et en Asie du Sud-Est. Notre mission est de nous assurer que toutes les collectivités du Nord ont accès à des services à large bande abordables et de grande qualité. Pour concrétiser cette vision, nous investissons de fortes sommes dans les installations et l'infrastructure.
9. En 2005, SSi a mis sur pied et lancé le réseau « QINIQ » afin d'offrir des services à large bande abordables aux 25 collectivités du Nunavut. Les investissements effectués par le gouvernement fédéral ont couvert une partie des frais initiaux liés à l'infrastructure et aux services satellitaires.
10. Depuis, nous avons investi avec le Canada plus de 150 millions de dollars dans l'infrastructure du Nunavut, et avons versé plus de 10 millions de dollars à nos fournisseurs de services dans les collectivités, des agents locaux qui jouent un rôle clé dans le succès que nous connaissons dans les 25 collectivités du Nunavut.
11. En septembre 2015, SSi a annoncé un investissement de 75 millions de dollars dans les futurs services à large bande du Nunavut, ce qui comprend une somme de 35 millions de dollars du programme Un Canada branché du gouvernement du Canada pour l'achat d'une capacité satellitaire. SSi a engagé directement 40 millions de dollars pour une capacité satellitaire supplémentaire et des mises à niveau pour l'ensemble du réseau, tant pour le réseau de base que pour l'infrastructure du dernier kilomètre dans l'ensemble du territoire.
12. Le réseau QINIQ a amélioré la vie des Nunavummiuts en leur offrant un accès à une connectivité à large bande économique, ce qui était auparavant impossible. Avant 2005, la plupart des utilisateurs n'avaient aucun accès à l'infrastructure à large bande. Grâce au QINIQ, pour la première fois, toutes les collectivités du Nunavut bénéficient d'un accès Internet abordable pour le même prix, ce qui permet instantanément aux consommateurs de faire partie du monde numérique. Aujourd'hui, nous sommes encore le seul fournisseur de services à large bande qui dessert la totalité des 25 collectivités de ce territoire.
13. Maintenant, grâce à nos derniers investissements, nous réalisons une autre première : depuis le 1^{er} février, les résidents de Clyde River et de Chesterfield ont pour la première fois accès à des services

mobiles de voix et de données. Jusqu'à présent, la grande majorité du Nunavut n'avait aucun accès à des services mobiles.

14. Nous avons maintenant déployé le réseau à large bande mobile de SSi dans l'ensemble du territoire et dans le cadre de lancements commerciaux progressifs, tous les résidents bénéficieront désormais des plus récentes percées technologiques en matière de services 4G-LTE avec le même niveau de service et le même prix pour les services mobiles de voix et de données pour tous.
15. Le nouveau système 4G-LTE permet d'offrir des services comme la large bande à haut rendement, des services mobiles de voix et de données, des applications de télémétrie, des services de vidéoconférence et plus encore. Ce réseau offre également, pour la toute première fois, une solution de recharge moins coûteuse et plus polyvalente aux anciennes lignes téléphoniques terrestres – solution qui élimine les frais d'interurbain au Nunavut et qui permet de rapprocher les familles.
16. Nous avons connu, constaté et vécu les retombées positives de nos investissements dans la technologie de l'information pour les consommateurs, les organisations et les petites entreprises du Nunavut.

Investir pour éliminer le goulot d'étranglement

17. Les investissements et le déploiement de réseaux et de technologies du dernier kilomètre de meilleure qualité de SSi représentent une étape essentielle pour améliorer la connectivité dans les régions rurales et éloignées. Malheureusement, l'augmentation de la demande pour les services à large bande au cours des dernières années représente un défi important pour les systèmes de télécommunications de l'Arctique, comme les nôtres. La raison de ce phénomène est très simple : la capacité des installations du réseau de base, ou du transport, qui relie les réseaux locaux à ceux du Sud du Canada et du monde entier n'a pas suivi la cadence.
18. Pourquoi des installations de transport relativement simples créent-elles un goulot d'étranglement aussi important pour la connectivité dans les régions éloignées du Nord? Au Nunavut, et dans de nombreuses autres régions de l'Arctique du Canada, on compte énormément sur les installations satellitaires, comme le Comité a pu le constater, en raison d'une combinaison de facteurs, notamment une population relativement peu dense et très dispersée, l'absence de routes ouvertes à l'année qui pourraient offrir des trajets relativement plus faciles pour les câbles à fibre optique, et des conditions climatiques défavorables qui rendent difficiles l'installation et l'entretien de câbles terrestres et sous-marins.
19. Quelles que soient les raisons, à plusieurs égards, le résultat est la contrepartie de la difficulté d'améliorer la connectivité à large bande dans le Sud du Canada, plus particulièrement dans les régions rurales situées à distance raisonnable des centres urbains. Dans le Sud, le défi consiste à étendre les installations de service haute vitesse aux régions peu densément peuplées. Dans le Nord, des acteurs locaux comme SSi et d'autres peuvent relever le défi d'aménager des installations jusqu'au dernier kilomètre. Cependant, la clé pour corriger la fracture numérique entre le Nord et le Sud réside dans l'établissement d'une connexion avec des installations du réseau de base fiables et de grande capacité sans tenir compte de la technologie de transport utilisée.
20. Puisque le défi est différent dans le Nord et le Sud du Canada, la politique que le gouvernement compte adopter pour le relever doit aussi reconnaître et combler les différents besoins des régions rurales et éloignées à travers le pays.

21. Deux développements importants dans la politique canadienne sur la large bande, annoncés tous deux en décembre 2016, étaient prometteurs d'une telle approche. La nouvelle politique sur les télécommunications, annoncée ce mois-ci par ISDE et le CRTC, reconnaît que l'accès aux services à large bande est essentiel et définit des modifications importantes apportées aux programmes et de nouvelles initiatives pour des investissements publics dans l'infrastructure du réseau de base ouvert.
22. Ces progrès sont importants – et nous croyons que le Comité de l'industrie doit les reconnaître, les promouvoir et les protéger. Ces initiatives politiques tracent une voie qui permettra aux talents locaux de rayonner en redirigeant le soutien exclusif accordé aux compagnies de téléphone qui, malgré le fait qu'elles ont bénéficié d'un financement public pendant un siècle ou plus, n'ont pas réussi à offrir des services à large bande à de nombreux Canadiens dans les régions rurales et éloignées.
23. Le défi est maintenant de ne pas répéter ou perpétuer les erreurs du passé. S'il faut effectuer des investissements dans l'infrastructure de communication des régions rurales et éloignées, et nous estimons que cela doit être le cas, le processus d'investissement doit être transparent, et l'infrastructure financée doit être ouverte à tous afin de soutenir la concurrence, de favoriser d'autres investissements, de stimuler l'innovation et d'accroître le choix pour les consommateurs.
24. Le programme Brancher pour innover (« BPI ») d'ISDE mettait l'accent sur l'investissement public pour soutenir la création et le déploiement d'installations de base, même si une partie du financement a également servi à soutenir des propositions concernant l'accès aux installations. Le Ministère octroie encore des fonds provenant de l'enveloppe de 500 millions de dollars accordée au programme BPI.
25. La deuxième initiative est la Politique réglementaire de télécommunications 2016-496 du CRTC, annoncée une semaine après le programme BPI. Cette nouvelle politique réglementaire invalide l'ancien cadre réglementaire qui subventionnait le monopole exercé par les installations de télécommunications conçues principalement pour fournir des services vocaux. La nouvelle politique reconnaît la large bande comme étant le nouveau service de télécommunications de base et détermine que tous les Canadiens, peu importe leur lieu de résidence, doivent avoir accès à des services à large bande offerts par des réseaux mobiles et fixes.
26. Le CRTC est également en faveur de la disponibilité de services à large bande universels en créant un nouveau fonds pour la large bande afin de faciliter le déploiement et l'exploitation continus d'installations dans les régions rurales et éloignées.
27. SSi est fortement en faveur de ces initiatives politiques. Dans la mesure où leur mise en œuvre respecte parfaitement les principes opérationnels que nous avons indiqués plus haut, nous croyons qu'elles contribueront largement à soutenir les initiatives et les talents locaux en corrigeant les fractures numériques qui séparent les Canadiens des régions rurales et éloignées du Nord de ceux du Sud et des régions urbaines.

Trois principes opérationnels essentiels

28. Encore une fois, les initiatives concernant la politique sur la large bande d'ISDE et du CRTC sont importantes et constituent un très bon point de départ pour déterminer ce qu'il faut faire pour améliorer la connectivité dans les régions rurales et éloignées.
29. Cependant, comme toujours, ce sont les détails qui posent problème, et nous devons nous assurer que ces politiques sont adoptées comme prévu. Autrement, l'inertie, la négligence et le fait d'avoir un

- fournisseur attiré pourraient nous ramener dans un monopole de bout en bout où les compagnies de téléphone attirées toucheraient la totalité des fonds publics, restreignant l'accès des concurrents à leurs réseaux financés à même les deniers publics et limitant du même coup les innovations et les investissements futurs, ainsi que le choix pour les consommateurs.
30. Dans nos représentations auprès d'ISDE et du CRTC lors de l'examen de ces détails, SSi a constamment souligné que pour éviter ces répercussions négatives, la mise en œuvre doit respecter trois principes opérationnels.
 31. Nous avons déjà expliqué pourquoi il faut que le Ministère et le Conseil doivent tous deux **concentrer le financement sur le réseau de base (principe opérationnel 2)** pour s'assurer que le Nord ne continue pas d'être laissé pour compte. Le programme Brancher pour innover le fait, dans une certaine mesure. Nous ne savons pas encore comment le CRTC compte structurer son fonds pour la large bande, mais nous pressons le Conseil de reconnaître l'importance centrale d'orienter l'investissement public vers ces installations souvent coûteuses et de se fier aux marchés concurrentiels, dans toute la mesure possible, pour étendre l'accès relativement plus facile aux réseaux au-delà des régions urbaines.
 32. Pour s'assurer que les Canadiens bénéficient des avantages offerts par ces installations de base, il est cependant essentiel que le Conseil et ISDE respectent deux autres principes – un plus spécifique et l'autre plus général – pour orienter les décisions qu'ils prendront pour régler les détails.
 33. Le principe plus spécifique stipule qu'un **accès ouvert au réseau de base est essentiel (principe opérationnel 3)**. Tous les fournisseurs locaux de services doivent avoir un accès ouvert et abordable à la connectivité de base au niveau des grossistes. Cela aura pour effet de favoriser une concurrence efficace dans le marché local des services, stimulant ainsi les investissements, l'innovation et le choix concernant les services à large bande fixes et mobiles et les services vocaux. Le réseau de base doit être ouvert à tous de façon égale, sans aucune préférence ou tarif préférentiel pour un client ou un fournisseur de services quelconque.
 34. Nous ne soulignerons jamais assez l'importance d'un accès ouvert aux passerelles et aux installations de base au niveau des grossistes. Sinon, il n'y aura aucune concurrence au niveau local dans les régions éloignées du pays.
 35. Sans un accès ouvert, les talents locaux, qu'il s'agisse de consommateurs, de développeurs d'applications, d'entreprises privées ou d'institutions publiques cherchant à améliorer la prestation de leurs services en ligne – constateront qu'on rejette l'innovation et verront leur choix de services et leur prix restreints au niveau local ou de l'accès.
 36. Cette situation s'explique par le fait que leur choix de fournisseurs locaux et leur propre capacité de faire leur marque à titre de nouveaux fournisseurs locaux de services tirant profit d'installations de passerelles et de réseaux de base financés par des deniers publics se limiteront à la seule option d'un fournisseur de services qui crée également un goulot d'étranglement sur le réseau de base.
 37. Il ne fait aucun doute que dans les régions nordiques, il existe amplement de talents locaux dans le monde numérique. Par exemple, le 24 janvier dernier, la Pinnguaq Association, dont SSi est la fière commanditaire, a obtenu la somme de 1,7 million de dollars en vertu du programme CodeCan pour élaborer des leçons adaptées au Nunavut en génie informatique, en codage, en conception graphique numérique, en modélisation 3D et en conception de jeux.

38. Ryan Oliver, le directeur de la Pinnguaq Association, aimerait qu'il y ait un plus grand nombre de leçons accessibles en ligne et, pour ce faire, l'association envisage différentes façons pour que les Nunavummit puissent avoir facilement accès aux documents. Au moyen d'un concept appelé LibraryBox, ils pourraient élaborer « [...] un réseau sans fil relié à un disque dur contenant tout le programme de formation de la Pinnguaq Association² ».
39. Cependant, la mise en œuvre de ce concept sera limitée ou invalidée si l'accès ouvert aux installations de passerelles et du réseau de base est limité. Les innovations « en périphérie » d'Internet sont étouffées.
40. ISDE a clairement reconnu l'importance de l'accès ouvert aux passerelles et au réseau de base – d'exiger que le fournisseur des installations de base offre un accès au niveau des grossistes à ses concurrents, et qu'il se serve de ces installations pour desservir ses propres clients de détail – au moment d'élaborer les conditions pour le programme Brancher pour innover.
41. Nous pressons ISDE de s'assurer que tous les bénéficiaires de fonds du programme BPI respectent cette condition relative à l'accès ouvert. Cela comprend Bell Canada et sa filiale Northwestel qui déploient des installations de base au Nunavut qu'ISDE a décidé de financer au moyen du programme BPI. ISDE doit imposer et faire appliquer des conditions rigoureuses concernant le financement dans l'entente de contribution conclue entre ISDE et Bell/Northwestel. Ces conditions doivent comprendre notamment les suivantes :
- i. les prix de gros et les paramètres des services pour l'accès aux installations et au réseau de base qui seront construits à l'aide des fonds versés par le programme BPI doivent être publiés à l'avance pour permettre aux clients grossistes de se préparer en vue de la disponibilité du réseau de base, des commentaires formulés par le grand public et des appels interjetés auprès des organismes de surveillance, si nécessaire;
 - ii. aucune préférence indue dans la prestation des services de détail ne doit être imposée à l'exploitant du réseau de base en raison de la fourniture de l'accès à ce réseau;
 - iii. aucune longueur d'avance ne doit être accordée à l'exploitant du réseau de base ou à une filiale ou un client de l'exploitant pour fournir des services de détail avec l'avantage découlant de l'accès au réseau de base subventionné.
42. À la suite de l'examen des détails du cadre politique de décembre 2016 établi par ISDE et le CRTC, il est on ne peut plus évident que de telles conditions de financement sont nécessaires : nous avons déjà vu au moins un bénéficiaire des fonds du programme BPI, en l'occurrence Bell Canada et ses filiales, y compris Northwestel, exercer des pressions pour qu'on les autorise à refuser l'accès au niveau des grossistes aux concurrents et aux nouveaux talents locaux et limiter plutôt l'accès aux installations de base financées à même les deniers publics aux clients de détail de Bell et de ses filiales³.
43. Bell a transformé un argument qu'elle a fait valoir à l'appui de sa proposition au CRTC concernant le *mécanisme* qu'elle privilégiait pour distribuer le nouveau fonds de la large bande du Conseil – une

² « Feds help extend the reach of te(a)ch: Nunavut's coding camp gets \$1.7 million to scale up », John Thompson, *Nunatsiaq News*, 24 janvier 2018, http://www.nunatsiaqonline.ca/stories/article/65674feds_help_extend_the_reach_of_teach/ [TRADUCTION].

³ Se reporter à l'intervention de Bell Canada du 30 janvier 2018 devant le Comité de l'industrie dans le cadre de l'étude sur la connectivité à large bande au Canada rural.

enchère inversée – en un énoncé plus général afin de permettre l’abandon de l’obligation historique d’offrir un accès au niveau des grossistes à ses installations. Autrement dit, ayant élaboré une proposition concernant une méthode que le CRTC pourrait choisir pour effectuer des choix entre des applications concurrentes qui reposent essentiellement sur une seule considération (la subvention la plus basse possible), Bell sous-entend maintenant que l’élimination des exigences historiques dans le but de permettre aux demandeurs de proposer des exigences modestes en matière de subventions pourrait être appliquée à grande échelle afin de devenir une politique générale.

44. Non seulement la proposition de Bell va à l’encontre des principes fondamentaux de la réglementation du pays, mais son adoption serait une décision illogique à court terme. Les principes fondamentaux sur lesquels repose la mise sur pied de marchés concurrentiels en exigeant un accès au niveau des grossistes à des ressources limitées – plus particulièrement des ressources limitées financées par des fonds publics ou par des cotisations obligatoires de l’industrie – ont depuis 30 ans contribué considérablement à la création d’une concurrence au Canada au niveau des services. Nous pouvons vous dire que l’accès au niveau des grossistes aux installations de base, plus particulièrement, est absolument essentiel à la concurrence dans le marché des télécommunications d’aujourd’hui.
45. En plus de ne pas respecter les conditions pour lesquelles elle reçoit des fonds publics pour développer des installations de base, Bell défie dans sa proposition la logique de l’accès à la large bande. Le *Rapport de surveillance des communications* annuel du Conseil fait état d’une demande énorme et sans cesse croissante d’accès à Internet partout au pays. Cette demande connaît une croissance presque exponentielle, car les Canadiens comptent de plus en plus sur un accès haute vitesse pour répondre à leurs besoins en matière de renseignements, de divertissements et de transactions.
46. Alors, pourquoi le fait de permettre à un bénéficiaire de fonds publics de délibérément limiter ou restreindre des installations de base uniquement à ce bénéficiaire et à ses filiales serait-il une bonne politique publique?
47. D’autres décisions à court terme – intégrées notamment à des exigences d’ISDE pour le financement du réseau de base en vertu du programme Brancher pour innover – permettront de reconnaître la logique de la demande de services Internet et incitera les bénéficiaires de fonds de renforcer la capacité, particulièrement des installations de base, en exigeant d’eux de mettre cette capacité à la disposition de leurs concurrents à des conditions d’accès et à des taux raisonnables.
48. Cela nous amène au principe opérationnel le plus fondamental des trois, pour lequel SSI a fait pression sur ISDE et le Conseil dans le règlement des détails concernant leur nouvelle politique. Leurs décisions doivent être scrupuleusement neutres concernant la **concurrence** et les choix **technologiques**, et les développements possibles réalisés par des participants au marché avec l’aide de clients par l’entremise de fournisseurs concurrentiels (**principe opérationnel 1**).
49. En travaillant avec des organismes de réglementation pour élaborer les détails, il est devenu évident pour nous qu’il fallait souligner le fait que les programmes d’investissement public, y compris le nouveau fonds de la large bande du CRTC, doivent soutenir la *prestation* concurrentielle de services de télécommunications aux Canadiens. Ils ne doivent pas uniquement créer une concurrence à l’égard du prix administratif d’une subvention. Cela serait comme si nous utilisions une enchère, ou une enchère inversée, pour distribuer des fonds pour le déploiement du service à large bande, comme Bell le réclame.

50. La neutralité concurrentielle et les véritables besoins des concurrents et des collectivités locales dans les régions éloignées exigent également la prise de décisions réglementaires à l'appui des passerelles ouvertes donnant accès aux installations de base.
51. L'importance de mettre à contribution la concurrence pour offrir des services à large bande et d'éviter les prescriptions politiques qui favorisent l'établissement d'un monopole ou d'un oligopole a été reconnue partout dans le monde. Une étude réalisée par l'OCDE en 2012 et intitulée « Universal Service Policies in the Context of National Broadband Plans » formule les recommandations percutantes qui suivent :

En fin de compte, la question omniprésente sera comment accroître de façon économique l'utilisation et la couverture des services à large bande dans la plus grande mesure possible, avec un minimum de perturbations sur la concurrence, et non imposer un instrument politique en particulier⁴.

52. Il est également vital que les décideurs à tous les niveaux ne restreignent pas le développement des réseaux à large bande en prenant des décisions qui favorisent un type de technologies – généralement les installations à fibre optique terrestre – en se fondant sur la perception actuelle que leur capacité est plus grande ou que leur offre est plus souhaitable. Nous aurons besoin de technologies câblées et sans fil, fixes et mobiles, pour répondre aux besoins des Canadiens qui désirent des services d'accès à large bande. En matière de réglementation, nos décisions doivent prévoir et exiger que ces technologies travaillent ensemble (assurant une interopérabilité), sans fausser ou limiter artificiellement leur disponibilité.

Conclusion

53. Bien que nous ayons réalisé des progrès, il reste encore beaucoup de pain sur la planche pour améliorer la connectivité dans les régions rurales et éloignées du Canada. À cet égard, nous espérons que le Comité veillera à la reconnaissance, à la promotion et à la protection des réformes concrètes de la politique sur le service à large bande amorcées par ISDE et le CRTC.
54. Dans de nombreuses collectivités éloignées, l'infrastructure du dernier kilomètre, comme celle déployée par SSi dans l'ensemble du Nunavut, peut souvent être équivalente à celle accessible dans le Sud du Canada. Mais l'obstacle permanent à un meilleur service à large bande demeure le transport par réseau de base qui relie les mêmes collectivités éloignées au reste du monde. Cette réalité empêche les Canadiens de nombreuses régions rurales et du Nord de participer à la démocratie numérique.
55. Le cadre réglementaire et la politique du Canada doivent encourager de façon continue l'investissement du secteur privé. Ils doivent tirer profit des fonds publics et s'assurer que tous les Canadiens à travers le pays – plus particulièrement ceux des régions périphériques et éloignées – ont accès à une infrastructure de communication novatrice, abordable et de grande qualité.
56. Si nous investissons de manière efficace et renforçons l'infrastructure ouverte de passerelles et de réseaux de base, la formation locale, ainsi que la concurrence et l'innovation sur le plan local, le Canada peut devenir une vitrine mondiale où le service à large bande élimine les obstacles que représente la

⁴ Page 5, <http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/5k94gz19flq4-en.pdf?expires=1518038284&id=id&acname=guest&checksum=B5FAE711C49091CBD780D014ED927A08>.

distance et où toutes les régions du pays – peu importe à quel point elles sont éloignées – profitent de l'économie numérique et y participent pleinement.

57. SSi est reconnaissante de l'occasion qui lui est offerte de présenter le présent mémoire, et nous espérons qu'il sera utile au Comité pour effectuer cette étude critique de la connectivité à large bande dans les régions rurales et éloignées.

***** Fin du document *****